

Bulletin du CERCLE JUIF



Montréal, Janvier 1970

No. 144

Seizième Année

EDITORIAL:

LE IIIEME LIVRE DE LA COMMISSION ROYALE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

C'est à la suite de la publication toute récente du Livre III du Rapport de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme — Commission Fédérale, rappelons-le — que toute l'acuité de la situation du français au Canada et même au Québec apparut sous un jour aussi cru qu'alarmant.

Situation alarmante non seulement de la langue et de la culture françaises, mais aussi, par voie de conséquence, du peuple canadien français.

* * *

Lorsqu'en Décembre 1968, fut instituée au Québec, la Commission d'Enquête sur la situation de la langue française ainsi que sur les droits linguistiques au Québec, appelée depuis la Commission Gendron, M. J. J. Bertrand, Premier Ministre, mit l'accent dans une *note explicative* sur la situation défavorable et les dangers courus par la langue et la culture françaises au Québec, "langue de l'école et de la maison" qui devrait y être en fait "celle du travail, de la recherche et des affaires".

La majorité du grand public, privé des éléments qui avaient fondé cette appréhension du gouvernement du Québec, n'avait point alors saisi le sérieux du problème qui se posait à la conscience québécoise et canadienne.

Nombreux furent aussi ceux qui par la suite, ne saisirent pas non plus, les motifs profonds et l'esprit de la loi 63 sur la "Promotion de la langue française au Québec", qui établit le principe du français, langue du Québec, et reconnut le droit des parents de choisir pour leurs enfants une instruction anglaise, comportant cependant un enseignement sérieux du français sanctionné par des examens contrôlés par le Gouvernement.

(Lire la suite en page 2)

ENTENTE CANADA-QUEBEC SUR LES COURS DE LANGUE ET DE CIVISME AUX IMMIGRANTS

A Montréal, le 15 décembre 1969, le Secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, et le Ministre de l'Immigration du Québec, M. Mario Beaulieu, signèrent une entente concernant les cours spéciaux pour l'enseignement des langues et du civisme aux immigrants adultes. La cérémonie se déroula au siège social de l'Hydro-Québec, à Montréal.

Assistaient à cette cérémonie, M. Robert Stanbury, ministre responsable à la Citoyenneté, M. Jules Léger, sous-secrétaire d'Etat, M. André Patry, sous-ministre à l'Immigration du Québec, M. Charles Lussier, sous-secrétaire d'Etat adjoint, M. Jean-Marie Vachon, secrétaire général du ministère de l'Immigration du Québec, M. Jacques La Rivière, directeur général des Groupes ethniques, M. Charles-Henri Larose, coordonnateur avec le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, ainsi

que d'autres fonctionnaires des deux Ministères.

En vertu de l'entente signée, le Gouvernement du Canada s'engage à verser au Gouvernement du Québec la moitié des frais encourus pour l'initiation des immigrants à leur vie communautaire. L'aide fédérale s'applique aux salaires des enseignants et aux frais d'inscription des immigrants. Les cours viennent s'ajouter aux cours de langue pour les immigrants déjà organisés par le ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration du Canada en collaboration avec le ministère de l'Education du Québec, en vue de l'obtention d'un emploi précis sur le marché du travail. On souligne enfin que cette entente a pour but de favoriser l'intégration des immigrants à la réalité sociale québécoise et de faciliter l'obtention de la citoyenneté canadienne.

(Lire la suite en page 5)

LANCEMENT DE "L'ETOILE DE DAVID ET LA FLEUR DE LYS"



Photo prise le 17 Décembre 1970 aux "Editions du Jour" à Montréal à l'occasion du lancement du troisième Cahier 1969 du Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien, intitulé "L'Etoile de David et la Fleur de Lys".

De gauche à droite: Me V. M. H. Rodriguez, Directeur des Cahiers; M. Norbert Gutter, Vice-Président du Cercle Juif de Langue Française; le Rév. Père Dom Anselme Mathys o.s.b. qui écrivit pour les dits Cahiers: "Israël, Vatican II et nous"; Mlle Denise Y. Galanti: "L'Ame Canadienne-Française — Rêve et Réalité"; le Rév. Père Richard Arès, S.J.; "L'Etoile de David et la Fleur de Lys" M. Ralph Lallouz, Président du Cercle Juif de Langue Française; Soeur Marie-Noëlle de Baillehache: "Le dialogue judéo-chrétien et la guerre de Six Jours".

Nous donnons ci-bas un compte-rendu de ce lancement.

Le 17 Décembre 1969 fut présenté aux Editions du Jour à Montréal le troisième Cahier du Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien, intitulé "L'Etoile de David et la Fleur de Lys", rédigé sous la direction de Me V. Rodriguez.

Ce Cahier ainsi que son titre indiquent, a pour thème principal la compréhension et la solidarité existant entre juifs et québécois.

Une nombreuse assistance d'environ 300 personnes, se succéda dans les salons des Editions du Jour, où un cocktail fut offert.

M. Jean-Jacques Bertrand, Premier Ministre du Québec, s'était

fait représenter par M. J. J. Croteau, Député à l'Assemblée Nationale du Comté de Montréal - Ste-Marie; M. Jean-Noël Tremblay, Ministre des Affaires Culturelles, par M. Ernest Pallascio Morin; M. Mario Beaulieu, Ministre de l'Immigration et des Finances, par M. Jacques La Rivière et son administration par Mlle M. Mathieu, attachée au Ministère à Montréal. Etait présent M. Louis De Laigue, Consul Général de France à Montréal.

Le Congrès Juif Canadien était représenté par M. le Professeur Per-

(Lire la suite en page 4)

Nous informons nos membres que notre prochaine conférence aura lieu le Jeudi 29 Janvier 1970 à 20 heures au Young Men's and Young Women's Hebrew Association, 5500 Westbury à Montréal.

Le conférencier sera Monsieur André Chouraqui, ancien maire suppléant de Jérusalem (Israël).

LETTRES D'ISRAËL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Israël a enfin un nouveau gouvernement, toujours sous la direction de Mme Golda Meir. Coalition allant du Gahal au Mapam, de lourdes tâches lui sont réservées qui doivent trouver leur accomplissement, dans la mesure du possible naturellement, au cours des quatre prochaines années.

L'on sait que le problème essentiel qu'Israël aspire à résoudre est l'avènement de la paix, mais dans l'attente de cette perspective, il doit faire face à toutes les situations pour assurer sa sécurité.

Tandis que les pays arabes s'agitent, en vain, aidés par des alliés trop intéressés, de plus en plus intéressés, Israël est absolument certain que tous leurs mauvais desseins seront enrayés, que leurs beaux discours dans une langue chatiée ne sont susceptibles que d'entretenir les clameurs de la rue, sans plus.

L'optimisme israélien a été confirmé par l'échec de la Conférence de Rabat, encore un sommet qui a vu ses participants s'accuser mutuellement et leur langage aboutir à la confusion. Manque de maturité politique, absence totale de réalisme, caractérisent la mentalité arabe. On critique, on blâme Israël le dur, mais si les Puissances disaient aux dirigeants arabes, enfin, la vérité, s'ils soulignaient leur erreur? Peut-être arriverions-nous à de meilleures perspectives qui redonneraient l'espoir à l'ensemble de la Région.

Était-ce l'intention de la Justice suisse, en acquittant Rahamim, de souligner de deux traits gras, l'ineptie de la rage arabe à poursuivre Israël d'une haine sans merci et sans raison, aussi, car Israël, lui, veut la paix.

Une paix négociée mettant définitivement fin au conflit judéo-arabe.

A ce sujet, le plan américain en 11 points est en régression par rapport aux précédentes propositions et le Gouvernement de Mme Meir l'a repoussé énergiquement.

S'agit-il, vraiment, d'un changement d'attitude de la part des Américains, pressés par la haute finance et les grands trusts?

Il convient de suivre le développement de la situation.

Maintenant, jetons un regard sur les autres faits du mois. Dans le domaine de la presse, un quotidien hébreu "Hayom" (Aujourd'hui) a cessé de paraître. Organe du Gahal, né de la fusion de "Hérou" et "Haboker", ce journal peu lu et incapable de faire face à la concurrence des autres publications à gros tirage, privera les libéraux et les "héroutnikim" d'une tribune. C'est la vie qui passe. . .

Par ailleurs, Israël s'est qualifié, au détriment de l'Australie, pour aller jouer (au football) à Mexico. Encore une prouesse de ce genre et le trophée ira chercher refuge à Jérusalem.

Encore un fait en marge des plus grands: des Juifs noirs appartenant à une secte américaine, sont venus en Israël et ont demandé à jouer de la Loi du Retour. Certains s'expriment même en hébreu et tous ont déclaré leur attachement au Judaïsme comme à la prunelle de leurs yeux.

Ceci nous rappelle un admirable poème d'Avigdor Hameiri intitulé "Les Juifs noirs". Il y rendait hommage à la chaleur de leur accueil et à leur fidélité à l'idéal messianique d'Israël.

Du côté des idées, signalons l'alerte donnée par les milieux intellectuels hébreux au sujet du danger d'hellénisation de la création artistique et littéraire israélienne.

Hier, on criait halte à la levantinisation, aujourd'hui, c'est autre chose. Mais le moment, n'est-il pas venu, dit-on ici, de rejudaiser et, une fois cette mission accomplie, de lancer de nouveaux messages juifs au Monde.

Nos lettres modernes, notre théâtre, notre peinture, sont à la mode universelle et ne recèlent presque plus rien de la marque juive qui caractérisait nos classiques.

Fatalisme, nihilisme et désespérance sévissent à l'extérieur. Cessons-nous de croire à nos propres valeurs, à notre esprit?

A cette question, nos écrivains, nos auteurs dramatiques, nos peintres ont répondu que l'alerte vient à temps et qu'il y a lieu de la considérer sérieusement.

PRETENDUE MILICE JUIVE AU CANADA? — LE BILL C. 3 —

Le Rabbin Meir Kahane qui se dénomme aussi "leader de la Ligue de défense juive des Etats-Unis", prétendit avoir organisé des groupes de jeunes pour la défense active des juifs contre l'antisémitisme au Canada aussi. A l'entendre, il aurait déjà mis sur pied des groupes de jeunes qu'il entraîne au karaté.

Ces déclarations, au début très affirmatives, se teintèrent de doutes, de suppositions et de probabilités, lorsqu'il fut interrogé avec précision et prié de répondre de même.

En fait, le Rabbin Meir Kahane fut de passage à Toronto et à Montréal où, malgré ses tentatives de répandre la panique en vue de justifier la création de sa "Ligue de défense", ses théories et ses projets furent voués à l'échec.

Il est certain que la communauté juive au Québec et dans tout le Canada, pays de liberté, de démocratie et d'égalité, ne se sent point menacée pour accepter les services du Rabbin Meir Kahane et de sa prétendue Ligue.

Certes, se vérifient de temps en temps certains incidents regrettables, dûs au fait d'individus isolés irresponsables, mais qui ne peuvent justifier les craintes du Rabbin Meir Kahane ni les moyens qu'il préconise.

Tous les canadiens et les québécois de confession juive, sont confiants dans les lois et les règlements du pays qui en protègent également toutes les minorités.

Au surplus, la promulgation, dé-

sormais imminente, du Bill fédéral C-3 contre la propagande haineuse qui est destinée à mettre un terme à toutes tentatives directes ou incitations au génocide ou à la haine raciale fondée sur la race, la couleur, la croyance ou la religion, fait actuellement de l'initiative du Rabbin Kahane, non seulement une exagération, mais un non sens absolu!

La communauté juive et tous les juifs en général dans le monde, sont respectueux des lois, de l'ordre public, et lorsqu'ils éprouvent un péril, c'est aussi à l'ordre public et aux lois qu'ils font appel, tel le futur Bill C-3.

* * *

Le Congrès Juif Canadien, averti des tentatives du Rabbin Meir Kahane, les désapprouva et les désavoua en même temps, par une déclaration officielle faite par Me Murray Spiegel, C.R., Président National du Comité Conjoint des Relations Communautaires du Congrès Juif Canadien et de la B'nai B'rith, qui déclara que "la communauté juive au Canada n'a point besoin de l'intervention d'une Ligue de la défense juive dans ce pays pour y faire respecter ses droits et son existence". Ni les déclarations, ni les méthodes préconisées du Rabbin Meir Kahane n'ont que faire dans la situation juive au Canada.

Les lois, les règlements, la démocratie canadienne, l'amitié de nos concitoyens et les principes posés par Vatican II, sont notre garantie et ont notre confiance absolue.

EDITORIAL . . .

(Suite de la page 1)

Les données statistiques du Rapport de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme dévoilent dans leurs grandes lignes que le canadien français — même bilingue — n'accède pas au Canada dans l'entreprise privée et dans l'Administration fédérale, au-delà des postes d'importance moyenne et au surplus est contraint de travailler en anglais. Ceci proviendrait notamment du fait que la documentation fédérale est d'abord rédigée en anglais et ensuite traduite en français. Ce processus place le fonctionnaire de langue française dans une position d'infériorité et d'inégalité.

Aussi, la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, préconise-t-elle la reconnaissance du français en tant que langue institutionnelle plutôt qu'individuelle. Par là, il est entendu que le français ne serait plus au fédéral le moyen de communication individuel entre fonctionnaires francophones, mais bien celui, avec l'anglais, et à égalité, de l'ensemble de l'institution fédérale à tous ses échelons. Actuellement, bon nombre de fonctionnaires y sont uniquement unilingues: anglophones.

* * *

S'il est vrai par contre qu'au Québec la fonction publique est strictement — à quelques très rares exceptions près — canadienne française, cela s'explique du fait que, d'une part, le Québec est la province à très forte majorité francophone, d'autre part que les canadiens anglophones ne possèdent pas suffisamment le français, et qu'enfin et surtout, les québécois anglophones manifestent plus d'intérêt à travailler dans l'entreprise privée, le commerce et les professions libérales où les revenus sont plus élevés que dans l'Administration provinciale.

Cependant, ce qui apparaît non seulement paradoxal, mais disons le mot — injuste — c'est qu'au Québec le canadien français

(Lire la suite en page 6)

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le

CONGRES JUIF CANADIEN

493 ouest, Rue Sherbrooke, Montréal

Tél. 844-8621 (local 293)

Président d'Honneur:
PROF. PERRY MEYER

Président:
RALPH LALLOUZ

Rédacteur en chef
VITTORIO RODRIGUEZ

Editeur
JEAN SADLER

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe — Permis No. 10,020.
Port de retour garanti.

INTRODUCTION A LA LITTÉRATURE ISRAËLIENNE

par le DR. Serper, Conseiller culturel de l'Ambassade d'Israël

Le seul moyen de comprendre la littérature hébraïque contemporaine est de suivre le développement des lettres hébraïques modernes depuis le début du siècle dernier. A cet effet, il suffira, sans entrer dans les détails de la controverse savante sur les origines précises, par exemple, de cette littérature et sur ses caractères distinctifs, de noter des points sur lesquels tout le monde tombe d'accord.

D'abord, la littérature hébraïque n'a pas de tradition d'un caractère spécifiquement littéraire. Dans l'Exil, elle se limitait aux besoins de la vie religieuse. Elle était principalement représentée par des ouvrages de halakha, ou de préceptes légaux, par des sermons à thèmes moraux ou religieux, par des considérations et des commentaires du même ordre ou encore par la poésie liturgique. En certaines périodes, il est vrai, elle a évolué et fleuri sous d'autres formes: ce fut le cas dans l'Espagne musulmane du XI^e et du XII^e siècles ou dans l'Italie de la Renaissance. Mais ce sont des pha-

Les Amitiés Judéo-Chrétiennes de Québec

Celles-ci viennent de procéder aux élections d'un nouveau comité exécutif qui comprend M. Maurice Cohen, président; le Rév. Tom Robinson, vice-président et Mme Madeleine Vachon, secrétaire-trésorier.

Les Amitiés Judéo-Chrétiennes de Québec comprennent dans leurs rangs des personnes de bonne volonté appartenant aux différentes confessions: catholique, protestante et juive. Des conférences et des causeries sont organisées périodiquement sur différents sujets, afin de permettre et favoriser, entre chrétiens et juifs, une connaissance mutuelle et profonde des philosophies respectives; avec comme premier devoir objectif, le respect des croyances et des idéologies de chaque groupe, sans aucune pensée de prosélytisme ou autre.

Entre les communautés chrétiennes et juives du monde entier, il y eut une "querelle de famille" qui dura malheureusement quelques 2000 années. Un homme, un Saint, dans tout le sens du mot, le Pape Jean XXIII, a ouvert, par un règne bien court mais combien fructueux pour l'humanité, les yeux de tous les Chrétiens en leur rappelant que le mot "AMOUR" avait un sens plus profond et plus humain que celui qu'ils lui avaient donné jusqu'ici. Dans cette perspective, le but et l'idéal des Amitiés Judéo-Chrétiennes de Québec est de faire connaître, aux membres des communautés chrétiennes et juives, les liens d'étroite parenté qui les unissent depuis des millénaires.

ses exceptionnelles, et l'on ne perçoit pas la continuité d'une tradition capable d'engendrer une culture littéraire riche en genres et en modes d'expression. Il convient cependant d'observer que directement ou indirectement, la littérature hébraïque moderne devait s'inspirer avec force de l'ancienne, tant pour le langage que pour le style.

Ensuite, non seulement toute tradition strictement littéraire faisait défaut, mais dans la mesure où l'hébreu était employé, on le considérait comme un langage sacré et il ne devait pas servir à des buts profanes. Il était difficile de parler d'une langue morte, puisque chaque Juif la connaissait suffisamment pour la prière et la lecture de la Thora, mais l'hébreu ne pouvait pas exprimer les multiples aspects de l'existence humaine et se confinait à des sphères strictement juives, sphères d'une étendue forcément limitée en temps d'Exil.

Pour rendre possible la création de lettres hébraïques selon le modèle européen, il a fallu que de puissantes influences s'exerçassent de l'intérieur sur la collectivité juive et qu'elle fût affectée, d'un autre côté, par les changements révolutionnaires survenus dans tous les domaines de la vie juive. L'hébreu se vit astreint à un rayon beaucoup plus vaste d'expression et l'existence juive devait offrir à une production littéraire autonome de cette ampleur les matières traitées par la littérature européenne. C'est ce qui la marqua si singulièrement au début de sa nouvelle époque et lui donna sa physionomie dans le cadre de l'histoire. Commençant sa marche à l'aube du XIX^e siècle dans les centres d'études modernes d'Europe occidentale et orientale, elle se forma sous la poussée de l'émancipation juive. Or, cela voulait dire précisément se confronter largement avec la culture européenne, en toutes ses manifestations, tout en sauvegardant des aspects propres à la culture juive.

Nous avons ainsi devant nous un événement ambigu et presque paradoxal. D'une part, la littérature hébraïque moderne dit le désir d'une renaissance culturelle juive en ses formes particulières; mais en même temps, cette entreprise est étroitement liée à l'acceptation d'influences extérieures et d'une critique annihilatrice des limitations et du caractère unilatéral de la culture juive dans l'Exil. Bien plus, en cherchant à élargir le domaine de la culture juive de façon à y faire entrer la vie moderne dans sa totalité, on arrivait à une sécularisation qui sapait les fondements mêmes de la vie juive en Diaspora en tant qu'ensemble unique et cohérent. Le processus portait en lui sa contradiction; en effet, l'oeuvre de rénovation s'est

accomplie dans le plus étroit rapport avec la destruction des modes sociaux et culturels de l'existence juive.

La littérature hébraïque moderne devint plus intensément consciente de l'Exil: ce fut le premier signe du paradoxe. L'état de dépendance à l'égard du milieu environnant n'est désormais plus considéré comme simplement politique et économique; il apparaît aussi que les juifs sont sous sa dépendance spirituelle. La sécularisation a anéanti la patrie spirituelle, privé la vie nationale de sa pierre angulaire: la synagogue, le Beth-ha-Midrach. L'homme de lettres juif fidèle à ses valeurs et qui s'en nourrissait ne pouvait accepter de coeur-joie une pareille condamnation. Il aspirait à mettre ses liens avec le passé juif en harmonie avec les valeurs d'une culture profane, même s'il était malaisé de résoudre le dilemme.

Il va sans dire que tous les écrivains hébreux d'Europe occidentale et orientale n'étaient pas sionistes; certains d'entre eux étaient très ardemment opposés à l'idée d'un Retour à Sion. Mais s'il est permis d'indiquer la tendance générale d'un mouvement sans tenir compte de toutes les individualités qu'il comprend, on peut affirmer que la littérature hébraïque moderne est fermement attachée au Retour. Elle n'avait même pas, à la longue, d'espoir de subsister sans cet idéal. La désintégration d'une existence proprement juive, d'un côté, et l'expérience d'une rénovation de la culture juive, de l'autre, rendaient nécessaire la fondation d'un centre juif profane pouvant servir de base à une renaissance culturelle complète, d'un centre où l'hébreu en fût pas seulement la langue de la littérature, mais aussi un langage parlé, et où sécularisation et acceptation de l'influence européenne n'eussent pas le sens d'une assimilation, mais celui d'une création autonome.

Il n'est donc pas surprenant que

le Pays d'Israël soit devenu un des grands thèmes de la littérature hébraïque moderne; c'était la solution de la question des Juifs en Exil, et ce pays allait se transformer bien vite en son principal foyer. Il s'y forma un public de lecteurs hébreux: on y vit se développer une presse hébraïque, des éditions hébraïques. Aussi n'était-il que naturel que les écrivains qui maniaient leur plume en hébreu vinsent s'y installer et y commencer leur travail. Le courant s'était déjà nettement dessiné longtemps avant eux, mais l'évolution n'est parvenue à son terme qu'après la destruction des centres de culture juive en Europe, à l'époque de la grande hécatombe. La plupart des écrivains hébreux de la dernière génération se sont hâtés d'immigrer en Israël, sachant qu'ils y avaient leur demeure. La preuve en est l'état de la littérature dans la vaste, riche et dynamique collectivité des Juifs aux Etats-Unis. Quoiqu'une vie juive n'y fasse pas défaut, il n'y a été que bien peu écrit en hébreu. Si tant est qu'une littérature hébraïque y existe, elle se trouve en liaison étroite et mutuelle avec Israël, et les écrivains hébreux des Etats-Unis sont comme rattachés à la filiale d'un siège central. D'ailleurs, ils n'y ont pour ainsi dire pas de lecteurs et rien n'y incite à employer l'hébreu, le moyen d'expression, pour le public juif des Etats-Unis, étant la langue qu'il parle et écrit: l'anglais.

Il est permis de constater, en résumé qu'au début du XX^e siècle, l'écrivain juif s'est trouvé à la croisée des chemins. Il avait à "choisir" entre le yiddish ou une des langues du pays de la Diaspora (ces écrits ne sauraient naturellement être séparés de la littérature juive, que ce soit en yiddish ou, dans la majeure partie des cas, en une des langues étrangères) et l'hébreu en Israël, ou au moins dans quelque rapport avec Israël. L'histoire de la littérature hé-

(Lire la suite en page 4)

Les Presses de l'Université de Montréal Études Françaises — Novembre 1969

Au centre du numéro, un HOMMAGE A SAINT-DENYS GARNEAU regroupe quatre témoignages sur le poète, signés par Jean-Louis Gagnon ("En ce temps-là..."), Fernand Dumont ("Le Temps des aînés"), Roland Bourneuf ("La culture européenne de Saint-Denys Garneau d'après les inédits") et Gilles Hénault ("Saint-Denys Garneau ou la vie impossible"). Ces textes furent présentés au Colloque organisé l'année dernière à l'Université de Montréal pour souligner le 25^e anniversaire de la mort du poète et constituent un précieux document pour qui veut connaître et comprendre la vie de l'esprit, au Québec, dans les années 30.

La section des articles comprend deux études: "L'idéologie impossible. La "Nouvelle Histoire de "Mouchette" de Bernanos", par Henri Gordan et "Le savoir du coeur dans la poésie de René Char", par Serge Gaulupeau; celle des textes de création contient deux suites poétiques: "Calcaires" d'Alexis Lefrançois et "Pour mémoire" de Michel Lemaire.

Le numéro se termine par des comptes-rendus d'ouvrages québécois récemment parus, et par la table des matières du volume V (1969) de la revue *Études françaises*, publiée par les Presses de l'Université de Montréal.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

par NATHALIE SARRAUTE

Cet article est paru dans le journal "Le Monde" de Paris du 11 Novembre 1969. Il exprime on ne peut mieux la situation actuelle, souvent paradoxale, au Moyen-Orient.

Je reviens d'un voyage de deux mois en Israël, où, comme tant d'autres avant moi, j'ai eu, à chaque instant, la satisfaction d'assister à une belle débandade, une véritable hécatombe d'antiques, tenaces et, semblait-il, indestructibles préjugés.

Mais c'était une satisfaction mêlée de beaucoup d'amertume. Car il n'a pas fallu longtemps pour que de beaux préjugés flambant neufs, mieux adaptés aux exigences de la situation nouvelle viennent remplacer ceux que les Israéliens ont mis hors d'usage.

Voilà qu'Israël fait figure de pays colonialiste! Mais où est la conquête coloniale, où est la violence? Jusqu'en 1948, ces immigrants pacifiques, dans un pays sous la souveraineté turque, puis sous mandat britannique, ont acheté à grand prix, conformément aux lois en vigueur, des terres pour la plupart incultes. Ils n'ont pas exploité la main-d'oeuvre indigène, ni d'autres richesses naturelles que le sable et les pierres.

Bon, mais ils ont accepté l'aide du diable, l'argent américain! Pourtant ces sommes qu'ils ont reçues — infiniment moins importantes, on le sait bien, que celles, fabuleuses, versées aux pays arabes par les pétroliers américains et qui servent actuellement à alimenter l'effort de

guerre de Nasser et d'El Fatah, — ces sommes leur ont été données par les juifs américains non pour faire d'Israël une tête de pont de l'impérialisme, mais pour sauver ceux auxquels Israël servait de refuge et que tous avaient abandonnés.

Israël n'a pas aidé les réfugiés palestiniens? Mais on se garde de rappeler que ces réfugiés ont fui par crainte de représailles, et sur l'ordre de leurs chefs, les régions où se sont déroulés les combats, pendant la guerre de 1948, quand, après la décision des Nations Unies, reconnaissant (l'U.R.S.S. en tête) l'existence de l'Etat d'Israël, tous ses voisins arabes ont refusé toute tentative de tir, sur les Israéliens désarmés. On omet aussi de rappeler que les Etats arabes ont refusé toute tentative de reclassement de ces réfugiés, alors qu'Israël de son côté, pendant cette même période, a dû accomplir l'énorme tâche d'accueillir plus de six cent mille juifs pour la plupart démunis de tout, que les traitements auxquels ils étaient soumis par les Arabes avaient contraints à émigrer.

Israël est un Etat capitaliste réactionnaire! Le reproche est vraiment assez plaisant si l'on considère, d'un côté, des dictatures militaires, des potentats semi-féodaux et, de l'autre, l'Etat le plus démocratique qui soit parmi les Etats capitalistes, le plus avancé sur la voie du socialisme. Car on oublie, ou on veut oublier, l'influence syndicale prépondérante exercée par la puissante Histadrout, qui groupe quatre-

vingts pour cent des salariés juifs et arabes. Et ne sait-on pas qu'en Israël les neuf-dixièmes des terres appartiennent à l'Etat ou à un fonds national, que les deux tiers de la production agricole sont fournis par des groupements coopératifs ou par ces kibboutzim qui réalisent, en un modèle réduit, les vieux rêves de Fourier et de Bakounine, le projet de Lénine et aujourd'hui celui de Fidel Castro? Mais, pour avoir droit au respect ne faut-il pas qu'Israël fonde avec les Palestiniens un Etat socialiste idéal, avec pourtant juste ce qu'il faut de préjugé racial pour en interdire l'accès à de nouveaux immigrants juifs?

Mais c'est encore insuffisant. Pour avoir droit au respect, ne faut-il pas qu'Israël fonde avec les Palestiniens un régime social idéal qui n'aurait aucun des défauts — notamment le nationalisme — des régimes déjà existants et où juifs et arabes vivraient en parfaite harmonie? Le rêve est superbe, mais, hélas! pour le moment, les membres d'El Fatah, qui prétendent représenter la Palestine, subventionnés par les magnats arabes du pétrole, s'occupent de tuer parfois des juifs, et plus souvent des Arabes, et non d'indisposer leurs protecteurs par une quelconque revendication.

* * *

Ce peuple d'Israël qui n'a fait, depuis 1948, que résister à la volonté de l'anéantir toujours ouvertement affirmée par les pays arabes, qui s'est constamment heurté à leur refus de reconnaître son existence et de discuter avec lui de la moindre possibilité d'un traité de paix, on veut le faire passer pour un peuple de conquérants. Et il se trouve des gens qui poussent le cynisme ou l'inconscience jusqu'à oser le comparer à l'Allemagne nazie!

Car on a pour les Arabes et les Israéliens deux poids et deux mesures. Les Arabes peuvent distribuer à leurs enfants des livres de classe où ils apprennent les additions et les soustractions en prenant pour unités des cadavres juifs, ils peuvent massacrer, anéantir le quartier juif de Jérusalem et ses habitants, bagatelles que tout cela. Mais l'on continue à rappeler deux actions criminelles des Israéliens, toujours les mêmes, les seules connues au cours de tant d'années où, pour survivre, ils ont été contraints à une lutte à mort, l'action de représailles du groupe Stern en 1948, à Dir-Yassim, qui provoqua dans tout le pays une réprobation indignée, et la fusillade de Kafr Kassem, en 1956, à la suite d'ordres aveuglément exécutés, dont les responsables furent lourdement châtiés.

Curieusement ce pays qui s'est formé comme tant d'autres, un pays qui a ses traditions, ses institutions propres, ses habitants aussi fortement attachés à son sol que s'ils s'y

trouvaient depuis des siècles, ce pays qui existe, comme, disons, la Hollande, on ose encore parfois le considérer comme une erreur déplorable qu'il est urgent de réparer, une épave enfoncée dans le corps arabe, qu'il est salutaire d'extraire.

Certains de ceux même qui ne lui contestent pas le droit d'exister lui rappellent sans cesse qu'il n'est pas un pays comme les autres, qu'il s'agit pour lui de se faire accepter, et pour cela il doit être bien soumis, bien sage, ne commettre aucune erreur, subir sans broncher les vexations, plus compréhensif. Cette fermeture du détroit de Tiran lui portait-elle vraiment un tel préjudice? Et comment a-t-il pu prendre au sérieux toutes ces menaces d'extermination? Il aurait bien dû se rendre compte — et, en effet, il était pour cela particulièrement bien placé — que ce n'étaient que des excès ver-

(Lire la suite en page 5)

Israel... (Suite de la page 3)

braïque en Israël au cours de la dernière génération, est en fait identique à l'histoire générale de cette littérature en cette génération. Cela explique aussi pourquoi Israël a constitué le thème central de ce qui a été écrit durant les périodes d'immigration.

Le passage graduel du tableau de la vie juive tombant en ruines dans la Diaspora à celui de sa résurrection dans le Pays d'Israël, et, ensuite, la description de la réalité israélienne sans référence à la Diaspora expliquent le caractère très particulier de la littérature hébraïque à notre époque. On trouvera là côte à côte, en effet, des écrivains dont l'oeuvre, tant pour les thèmes que pour le style, appartient à différentes générations et qui auraient dû normalement se succéder dans le temps. Jusque dans le travail de l'écrivain individuel, on discerne des variations dues à une attitude diverse à l'égard de la Diaspora et de sa culture. Pour faire le point, en ce qui concerne la littérature produite en Israël dans un récent passé et dans le présent, il convient de la diviser en trois groupes différents, selon les principales étapes de l'évolution que nous venons d'esquisser. Le premier est représenté par l'oeuvre d'écrivains nés dans la petite ville juive de la Diaspora et imprégnés de sa culture, dont le grand problème est encore la désintégration du vieux monde spirituel; le deuxième comprend celle d'écrivains nés dans la Diaspora qui considèrent Israël comme la solution de ce problème et qui dépeignent en lui l'éloignement de l'Exil; le troisième, enfin, est le groupe des écrivains nés en Israël qui ont théoriquement rompu les liens avec le milieu d'origine de leurs prédécesseurs et qui se consacrent à des sujets entièrement différents.

LANCEMENT...

(Suite de la page 1)

ry Meyer, Président National du Comité des Affaires Extérieures du Congrès Juif Canadien. Le Cercle Juif de Langue Française, par son Président M. Ralph Lallouz assisté de M. Norbert Gutter, Vice-Président, Mme V. Schecter, Secrétaire et M. Mayer Lévy Secrétaire exécutif. L'Alliance Israélite Universelle par Me Henri Bernard; Les Amitiés Canada Français - Israël par M. le Dr. Léon Lortie; Le Cercle du Roi David par le Révérend Père Dom Mathys; L'Association Sépharade Francophone par M. Elias Malka; La Loge L'Alliance B'nai B'rith par son Président M. S. Heller; Le District No. 22 de la B'nai B'rith par M. A. Herzig.

Etaient également présents de nombreux écrivains québécois d'expression française, dont ceux ayant fourni leur contribution aux Cahiers du Cercle Juif et demeurant à Montréal: le Révérend Père Richard Arès, C.J.: "L'Etoile de David et la Fleur de Lys" — Soeur Marie-Noëlle de Baillehache de Sion: "Le Dialogue Judéo-Chrétien et la Guerre de Six Jours" — Melle Denise Y. Galanti: "L'Ame canadienne-française: Rêve et Réalité" — le Révérend Père Dom Mathys, cel-

lerier de l'Abbaye de St-Benoît-du-Lac: "Israël, Vatican II et nous" — Me V. M. H. Rodriguez: "Les Droits de l'Homme" — Mme Lena Allen-Shore: "Six millions de juifs à Akaba".

Contribuèrent également par leurs écrits au succès de "L'Etoile de David et la Fleur de Lys": M. R. Aron: "Israël face au Christ" — M. François Antonovich-Mammi: "Réflexions sur la frontière égyptienne du Nord-Est..." — M. N. Baudy: "Les Mythes aussi sont mortels" — Le Professeur R. Cassin: "L'Alliance Israélite Universelle — Israël: La Mosquée d'Aksa — Le Cessez-le-feu — Les Nations Unies — Les Droits de l'Homme" — M. Gérard Israël: "La Guerre des Six Jours et les juifs français" — M. Arnold Mandel: "Des nouveaux juifs et du nouvel anti-sémitisme" — M. A. Memmi: "Problèmes du Moyen Orient" — M. Z. S. Pérez: "Israéliennes" — M. Naim Kattan "Montréal à l'âge de raison".

Les lecteurs du Bulletin du Cercle Juif de Langue Française qui désireraient obtenir un exemplaire de "L'Etoile de David et la Fleur de Lys", sont priés d'écrire ou de téléphoner au secrétariat du Cercle Juif de Langue Française: No. 844-8621, Local 293.

LES LIVRES

L'AIEULE QUI VENAIT DE DWORITZ

Une belle histoire juive
par Ethel Vineberg

Illustrations Rita Briansky
Livres Toundra — 465, rue
Saint-François Xavier
Montréal 15, Québec

L'aieule qui venait de Dworitz, une belle histoire juive, est le premier titre de la nouvelle série pour enfants, publiée par les Livres Toundra, dont le sujet général est l'origine et de leur immigration au Canada.

Chaque volume raconte l'histoire authentique, écrite par un Canadien, de la vie de ses parents et grands-parents dans leur pays d'origine et de leur immigration au Canada.

La série est conçue pour donner aux jeunes Canadiens une meilleure idée de la diversité des cultures d'où sont issus leurs compatriotes. Chaque volume sera publié simultanément en français et en anglais.

L'idée même de la série a pris naissance avec ce premier titre publié: l'histoire que raconte la Montréalaise Ethel Vineberg sur la vie de ses grands-parents en Russie, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, et sur l'immigration de sa mère au Canada.

Ce récit authentique s'adresse à ses petits-enfants afin qu'ils apprennent à mieux connaître leurs ancêtres.

Publié avec l'aide du Conseil des Arts du Canada, il est édité à la fois en français et en anglais pour que d'autres enfants puissent également mieux connaître l'origine de leurs amis canadiens.

Québec . . .

(Suite de la page 1)

M. Pelletier exprima sa satisfaction de voir la coopération entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec s'intensifier dans le but d'une intégration harmonieuse des immigrants à la société canadienne et québécoise. M. Beau-lieu, pour sa part, déclara que les cours de préparation à la citoyenneté se feront dans l'esprit des priorités du Québec à qui il incombe de promouvoir la connaissance de la langue française chez les immigrants.

Les deux ministres soulignèrent, par ailleurs, l'excellente collaboration qui existe entre leurs deux ministères. Ils annoncèrent aussi que des pourparlers sont en cours en vue d'une entente concernant l'aide fédérale à l'achat de manuels et d'équipements audio-visuels et l'octroi de subventions pour des projets spécifiques en matière de civisme.

L'accord fait partie d'une série d'ententes signées par le Gouverne-

Rita Briansky, dont les dessins en illustrent les pages, est née en Pologne pas très loin des provinces russes dont on parle dans ce livre. Elle est arrivée au Canada à l'âge de quatre ans. Ses dessins et ses peintures ont été exposés dans le monde entier, de Tokyo à New York, de Montréal à Tel Aviv, et plusieurs ont été reproduits dans le calendrier de l'Unicef.

INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME "JURA HOMINIS AC CIVIS" — VOLUMES I-IV

Livre des Amis et des Disciples de
René Cassin
(Prix Nobel de la Paix 1968)

"LIBER AMICORUM DISCIPULORUMQUE" René CASSIN

Editions A. PEDONE — 13, Rue
Soufflot, 75 — PARIS (Ve)

Publier un ouvrage en l'honneur d'un éminent juriste marque généralement la consécration de l'influence qu'il a exercée dans un domaine, ou la fin d'une brillante carrière. Le livre des Amis et des Disciples du Président René Cassin ne pouvait se placer dans cette optique toute classique: son nom s'identifie en effet trop étroitement à la cause et à l'étude des droits de l'Homme pour qu'il soit nécessaire de souligner l'activité principale qui a été jusqu'à présent et sera encore la sienne. A la vérité, l'ouvrage apporte d'abord la preuve de la réalisation d'un projet qui, sans le Président Cassin, n'aurait probablement jamais pu voir le jour: la création de l'Institut International des Droits de l'Homme. Il constitue à cet égard le témoignage de gratitude exprimé par l'Institut à son fondateur.

L'ouvrage est publié dans la série "Jura Hominis ac Civis" lancée par l'Institut. Il comprendra quatre volumes contenant des contributions

ment fédéral et les provinces en vertu d'un programme d'aide à l'intégration des immigrants.

Cet accord signé entre Québec et Ottawa, comporte une double signification.

Le Gouvernement fédéral a fait preuve de bonne volonté, de compréhension en ce qui concerne les problèmes soulevés par le Québec et dans le monde canadien-français en ce qui concerne l'immigration.

D'autre part, le Québec a fait preuve de son désir de collaborer avec le Gouvernement fédéral tout en précisant que les cours de préparation en vue de l'obtention de la citoyenneté canadienne seront donnés compte tenu du principe désormais établi par le Bill 63 et selon lequel la langue française doit être promue en tant que langue d'usage dans toute la Province.

Cet accord constitue un net progrès dans la voie de la collaboration sur le plan linguistique au Québec entre les deux gouvernements, collaboration qui ne pourra être qu'utile aux immigrants.

rédigées en français ou en anglais (exceptionnellement en allemand).

Le Volume I, qui sera consacré aux Problèmes de protection internationale des droits de l'homme", est sorti des presses le 14 décembre 1969, date de l'inauguration officielle de l'Institut à Strasbourg.

Le Volume II, qui sera publié également à l'occasion de l'inauguration de l'Institut, contiendra une monographie que, sous le titre "Le difficile progrès du règne de la justice et de la paix internationales par le droit", le Professeur Jean Graven (Genève) a consacrée en hommage au Président René Cassin à l'un des plus importants droits de l'homme, le droit à la justice et à la paix.

Le Volume III, qui paraîtra en avril 1970, traitera de la "Protection des droits de l'homme dans les rapports entre personnes privées".

Le Volume IV, qui sera publié également en avril 1970, sera centré sur la "Méthodologie des droits de l'homme".

La souscription aux quatre volumes du Livre des Amis et des Disciples de René Cassin est ouverte avant leur parution en librairie. Un versement de 150 F, représentant

un acompte sur le prix de souscription à l'ensemble de l'ouvrage (4 volumes), est à envoyer par chèque ou virement aux Editions A. PEDONE, 13 rue Soufflot, Paris (5e). Ce montant sera déduit du prix de souscription lorsque celui-ci aura été fixé.

Le prix de souscription aux seuls Volumes I et II qui furent adressés aux souscripteurs dès le 14 Décembre 1969 a été fixé à 120 F.

L'étrange Odyssée de "Bendigamos"

par H. P. Salomon

Le Professeur Herman P. Salomon qui enseigne la littérature française du 17ème siècle à l'Université de New-York à Albany, vient de publier dans la Revue "The American Sephardi" une très intéressante étude sur l'hymne "Bendigamos al Altísimo": Bénissons le Très Haut.

Cet hymne est chanté chaque année dans la "Sukkah" de la Synagogue Espagnole-Portugaise "Shearith Israel" de New-York. Le Professeur Salomon a retracé le passage
(Lire la suite en page 6)

(Suite de la page 4)

Deux Poids . . .

baux, des fanfaronnades, l'effet d'une poussée de nationalisme qui, chez les Arabes, n'est qu'une phase de leur développement, une crise de croissance. Ne peut-il pas comprendre que, puisqu'il s'agit de lui, ses récentes victoires humilient tout particulièrement ses agresseurs? Il lui faut donc restituer les territoires occupés sans réclamer en échange la moindre reconnaissance de son existence, un quelconque traité de paix. Il devra se contenter d'une déclaration de non-belligérance, ne plus penser que celle-ci a permis pendant vingt ans, aux bombardements continus de ses kibboutzim de frontière, au boycottage économique, à l'interdiction de franchir le canal de Suez... D'ailleurs, périodiquement, le Conseil de sécurité veille à ce qu'il se rappelle qui il est. Chacune de ses réunions est une représentation fidèle des Animaux malades de la peste ou Israël joue le rôle du baudet.

A cette souplesse surnaturelle qu'on exige des Israéliens, on oppose — comme une chose toute normale — la rigidité de pierre des Arabes. Personne ne songe à la réduire. Elle est indestructible comme les Pyramides. Elle est là, tout simplement. Devant elle, le monde entier considère qu'il n'y a pas moyen de faire autrement que de s'incliner. Elle est le point de départ, le seul point de départ à partir duquel chacun s'affaire à la recherche d'une solution.

Mais n'est-il pas évident qu'aucune solution ne peut être trouvée tant que les Etats arabes s'obstinent à rester figés dans cette attitude, tant qu'ils ne rencontreront pas aux déclarations de Khartoum, re-

fusant de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël, membre comme eux de l'ONU, dont ils violent ainsi la charte?

Tant qu'ils refuseront de signer avec Israël un traité de paix quel qu'il soit, comment ne voit-on pas que rien n'est possible, ni l'évacuation des territoires occupés, ni un règlement de la situation des réfugiés, ni une solution du problème palestinien, ces derniers nécessitant tous deux l'accord des Etats arabes? Tout est possible, au contraire — et combien de fois ne me l'a-t-on pas affirmé! — à partir du moment où Israël sera assuré de vivre en sécurité. Tout — et je le crois, car je n'ai jamais perçu la moindre haine à l'égard des Arabes, mais toujours, au contraire, le désir sincère d'une compréhension mutuelle, d'un travail en commun dans la paix. Mais, comment ne le voit-on pas, à quoi bon tous ces conseils prodigués à Israël, toutes ces exhortations et admonestations? Cette paix est entre les mains des Etats arabes, et d'eux seuls. * * *

L'année 1970 s'est ouverte sur une recrudescence d'entêtement et de menaces de la part des pays arabes.

Malgré la discorde générale et le désarroi qui ont régné au "Grand Sommet" à Rabat sur les moyens de poursuivre la lutte à outrance contre Israël, la conférence de Tripoli qui y fit suite quelques jours après en un "petit sommet" tenu principalement entre la R.A.U. et le nouveau gouvernement révolutionnaire de Lybie, décida la guerre "jusqu'à la dernière goutte de sang" en vue de la destruction d'Israël et de son peuple!

EDITORIAL . . .

(suite de la page 2)

soit relégué au douzième rang sur quatorze dans l'échelle de l'importance des fonctions remplies et des revenus perçus, répartis suivant les origines ethniques!

Nous voyons là "un peuple fondateur" du Canada, qui s'y est installé au prix de durs sacrifices et d'âpres luttes, relégué, après quatre siècles de survivance, au bas de l'échelle sociale de son pays.

C'est là que réside la majeure et la plus alarmante révélation du Rapport de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme.

Cette situation résulte de deux faits, qui, s'ajoutant, créent un "cercle vicieux" que le peuple canadien français et le Gouvernement du Québec, se doivent de briser.

Le premier de ces faits serait, selon la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, l'infériorité de l'éducation, surtout spécialisée, dispensée en français au peuple canadien français: ce qui ne le rendrait point apte à accéder aisément aux professions libérales et à remplir avantageusement des situations élevées dans les entreprises à caractère national établies au Québec.

Si cette explication apparaît fondée en ce qui concerne l'éducation française dispensée il y a quelques décades, et dont les conséquences se font sentir aujourd'hui, elle ne l'est plus actuellement, ou les écoles, collèges, Cegep et Universités Canadiennes Françaises au Québec sont aussi efficaces, possèdent des programmes d'études aussi importants et des cadres de professeurs aussi qualifiés, que ceux de leurs homologues de langue anglaise.

De cette valeur actuelle égale entre institutions éducatives francophones et anglophones, résulte déjà ou à brève échéance pour le Québec, une égalité des qualifications et des compétences universitaires des lauréats des deux institutions.

Mais encore faut-il que la jeunesse canadienne française puisse fréquenter ses institutions.

Or, selon le Livre III du Rapport de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, la population canadienne française, n'a pas été à même de tirer parti de l'enseignement français qui lui était offert et ce, du fait de ce déplorable "cercle vicieux".

Fils d'artisans à salaire bas, les jeunes canadiens français étaient astreints à suspendre très tôt leurs études pour gagner leur subsistance, plutôt qu'à les poursuivre.

Ainsi, par la faute de ce "cercle vicieux" aussi injuste qu'insupportable, une jeunesse douée, est, par carence de moyens et par besoin de survivre et subsister, privée d'une instruction indispensable à son progrès économique et social!

Tout un peuple et des générations entières ont été réduits au Québec à des revenus minimum; leurs descendants aussi et pour les mêmes raisons — le besoin immédiat de subsister — se verront privés de l'instruction indispensable à l'accès aux professions libérales et aux postes supérieurs de l'entreprise publique et privée!

C'est ce "cercle vicieux" qui a fait que le Canadien français est au Québec — sa Province — au bas de l'échelle socio-économique, alors que le Canadien anglo-saxon, parce que plus instruit, y occupe le niveau le plus élevé — plus élevé que celui qu'il n'occupe, dans le restant du Canada!

En présence de pareilles inégalités, beaucoup de réactions deviennent compréhensibles, et la nécessité de mesures législatives, telle que la Loi 63 — sur la "Promotion du français au Québec" impérieuses.

* * *

La fonction publique étant déjà au Québec, de langue française, le Rapport Dunton-Gagnon préconise quatre recommandations en ce qui concerne le secteur privé de la Province où, ainsi que nous l'avons relevé, le Canadien français est désavantagé.

Ces recommandations provoquent la dissension du Professeur F. Scott de l'Université McGill, membre de la Commission composée de dix commissaires.

Leur principe directeur est, que les pouvoirs publics et l'entreprise privée, doivent se donner pour objectif que le français en devienne la principale langue de travail à tous les échelons, surtout dans les grandes entreprises où jusqu'à ce jour l'anglais a la suprématie. A ce principe feraient exception les postes supérieurs, où les titulaires seraient bilingues, ainsi que les activités se référant aux opérations extérieures à la province, dont le choix de la langue serait laissé à l'entreprise,

Selon le Professeur F. Scott, cette recommandation ferait échec au "principe d'égalité" que la Commission aurait adopté

ab initio pour tout le Canada, dès qu'une "minorité y paraîtrait viable". Aussi le Commissaire dissident, conclut-il qu'on ne saurait adopter une nouvelle "inégalité territoriale" en faveur du Québec, alors qu'une entreprise y ayant son siège social, pourrait posséder une dizaine de succursales aussi productrices et importantes hors de la Province.

Nous pensons que "l'inégalité territoriale" du Québec que le Professeur F. Scott dénonce, n'est qu'un corollaire de son "inégalité linguistique." Inégalité à double sens d'ailleurs, car nous y voyons une "majorité canadienne française", subir une situation "minoritaire" quant à l'emploi, aux revenus et à la langue du travail. Ainsi un "principe d'égalité" découlant des "Droits de l'Homme" s'y trouve enfreint et devrait être rétabli.

D'ailleurs, la Commission Dunton-Gagnon n'a-t-elle pas admis et recommandé à ce propos, que les postes supérieurs et de direction, soient confiés à des bilingues et que la langue des "opérations extérieures à la province soit laissée au choix de l'entreprise"?

Serait-ce trop demander aux titulaires de ces postes supérieurs d'être parfaitement bilingues? Ne devraient-ils pas s'efforcer de l'être, en hommage et en considération du poste qu'ils occupent et de la confiance qui leur est faite?

Quant aux juifs parfaitement bilingues au Québec, ils sont au nombre de 45.000 environ, soit un pourcentage de 37% de leur population totale qui s'élève actuellement à 120.000 âmes. La Communauté Juive Québécoise est d'autre part la seconde en nombre après la canadienne française au Québec à être bilingue.

* * *

Il existe incontestablement une "inégalité" flagrante au détriment du Canadien français, surtout au Québec, sa province, et il faut rendre grâce à la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme de l'avoir non seulement révélée, mais dénoncée!

Il appartiendra à tout le peuple canadien, au Gouvernement Fédéral et à ceux provinciaux, notamment celui du Québec, d'y porter remède.

Il faudra que par des Lois sociales et sur l'Education, le Québec fasse en sorte que ses concitoyens puissent accéder aux hautes études universitaires qualifiées et aux professions, sans avoir le souci lancinant de leur pain quotidien qui les empêche de poursuivre leurs études.

Le fondement de l'égalité linguistique et socio-économique, a toujours résidé dans l'instruction, qui crée les cadres des postes de direction et des professions.

Les Livres . . .

(Suite de la page 5)

de "Bendigamos" dans le Sud de la France, Bordeaux et Bayonne, à Amsterdam et dans les Iles anciennes possessions espagnoles, portugaises et hollandaises de l'Atlantique, telle que Curaçao.

"Bendigamos" fut traduit en vers français il y a un demi-siècle environ par M. Lévi Alvarez.

Selon le très Révérend Solomon Rodrigues Pereira, "haham" de la Congrégation d'Amsterdam, "Bendigamos" fut adopté en 1868 à Amsterdam.

Cet hymne est mentionné dans le catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale et dans les éditions de Lévi Alvarez, "Hymnes sacrés à l'usage des israélites français", publié à Paris au début de l'année 1825.

De l'étude faite par le Professeur P. H. Salomon, Bendigamos se retrace jusqu'au 16ème siècle à la Jamaïque.

Il est intéressant de relever avec le Professeur Salomon comment un hymne d'origine espagnole et portugaise a fait le tour du monde et

est chanté actuellement à New-York sur l'air de "Az Yashir Moshé" aux fêtes de "Sukkoth".

C'est là un aspect de plus de la Diaspora Juive.

La Grèce et Nous

M. Maurice Lebel, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de l'Université Laval, vient de publier à Québec à l'Imprimerie Franciscaine Missionnaire un essai de 70 pages (grand format) intitulé: *La Grèce et Nous*. Il se demande d'abord pourquoi on apprend le grec et on s'initie encore à la civilisation grecque en plein XXe siècle. Puis il montre que l'humanisme est né en Grèce et a été pour la première fois défini en Europe par les Grecs aux Ve et IVe siècles avant Jésus-Christ. Il analyse en dernier ressort les rapports entre les humanités et les sciences, le rôle de la formation humaniste à l'ère de la science et de la technologie. Cette publication s'adresse tout particulièrement au grand public, aux éducateurs et aux étudiants de faculté. C'est un essai-choc qui paraît à son heure.